

## Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2023

Budget annexe  
**Zone d'Activité La Plaine**

Réunion du conseil communautaire du 24 novembre 2022

### Rapport d'orientation budgétaire – séance du 24 novembre 2022

#### Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, la **loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.

Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes et des budgets annexes en tenant compte des projets retenus.

Un budget annexe ZA est nécessaire pour :

- 1) Connaître le coût final de l'opération
- 2) Assujettir le budget à TVA
- 3) Tenir une comptabilité de gestion de stocks de terrains : les terrains aménagés ne sont pas comptabilisés en comptes d'immobilisation (21 ou 23) puisqu'ils sont destinés à la vente. Ils sont comptabilisés sur des comptes de stock (classe 3).

Le 1<sup>er</sup> budget primitif du budget annexe de la Zone d'activité de « La Plaine » a été adopté en Conseil de Communauté du 6 décembre 2017.

Les achats des terrains ont été réalisés en 2019.

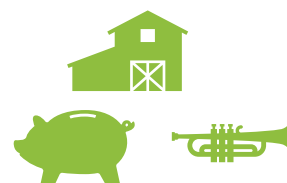
Les premières ventes de terrain devraient être finalisées en 2022.

Analyse rétrospective

Perspectives 2023



fonctionnement



investissement

5

Analyse rétrospective

Perspectives 2023

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	BP 2022	CAA 2022	
011- Charges à caractère général	5 150,00 €	670,00 €	Taxe foncière et frais bancaires
042 – Opérations d'ordre de transfert - stock	1 527 922,00 €	344 328,17 €	Variation stock
65 – Autre charges	10,00 €	0,00 €	Régularisation de TVA
66 – Charges financières	3 950,00 €	3 948,29 €	Intérêts prêts relais
<b>Total</b>	<b>1 537 032,00 €</b>	<b>348 946,46 €</b>	

Recettes	BP 2022	CAA 2022	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	€	€	
042 – Opérations d'ordre variation de stock	701 071,00 €	520,00 €	Variation stock
70 – Produit des services	812 233,00 €	320 600,00 €	Vente de terrain
74 – Dotations et participations	23 728,00 €	23 728,17 €	Acompte de DETR
<b>Total</b>	<b>1 537 032,00 €</b>	<b>344 848,17 €</b>	

6

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 24 novembre 2022

Analyse rétrospective

Perspectives 2023

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	BP 2022	CAA 2022	
001 – Solde exécution reporté	236 922,00 €	236 921,25 €	
040 -355 Terrains aménagés	701 071,00 €	520,00 €	Achat terrain stock
16 - Emprunts	645 500,00 €	344 328,17 €	Remboursement prêt relais
<b>Total</b>	<b>1 583 493,00 €</b>	<b>581 769,42 €</b>	

Recettes	BP 2022	CAA 2022	
001 – Solde exécution reporté	0,00 €	0,00 €	
040 - 355 Terrains aménagés	1 527 922,00 €	344 328,17 €	
10 – Dotations	55 571,00 €	55 570,93 €	Excédents de fonctionnement capitalisés
16 – 1641 Emprunts	0,00 €	0,00 €	Prêt relais
<b>Total</b>	<b>1 583 493,00 €</b>	<b>399 899,10 €</b>	

7

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 24 novembre 2022

Analyse rétrospective

Perspectives 2023

Fonctionnement

Investissement

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	1 583 493,00 €	1 537 032,00 €	3 120 525,00 €
	REALISATIONS	399 899,10 €	344 848,17 €	744 747,27 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	1 583 493,00 €	1 537 032,00 €	3 120 525,00 €
	REALISATIONS	344 848,17 €	348 946,46 €	693 794,63 €
	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2022</b>	<b>55 050,93 €</b>	<b>- 4 098,00 €</b>	<b>50 952,93 €</b>
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	-236 921,25 €	0,00 €	-236 921,25 €
	RESULTAT CUMULE	-181 870,32 €	- 4 098,00 €	- 185 968,32 €
	RESTE A REALISER			
	SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022	- 181 870,32 €	- 4 098,00 €	- 185 968,32 €

8

**Subventions pour la création d'une ZAE sur la commune de Molières-Cavaillac :**

Partenaires	Etat	Montant subventionnable HT	Montant alloué	%	Date limite de solde	Reçu	Reste à percevoir	Montant HT dépensé à ce jour
DETR	acquise	2 307 504 €	273 700 €	11,86 %	06/05/2023	105 838,17 €	167 861,83 €	892 298,15 €
Dotation Parlementaire	acquise mais perdue		4 917 €					
FNADT	sans réponse							
REGION	sans réponse							
EPF LR	sans réponse							

**Prêt relais :**

Deux prêts relais pour un montant total de 1 290 000 € ont été réalisés afin de pouvoir faire le projet.

Le 1<sup>er</sup> prêt relais de 645 000 € auprès du Crédit Agricole a pu être soldé le 1<sup>er</sup> février 2021.

Le 2<sup>nd</sup>, a été prolongé avec comme nouvelle date d'échéance avril 2023 pour 322 500 € auprès du Crédit Agricole et 323 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

**Ventes :**

Un terrain vient d'être vendu à l'entreprise Gleize scierie pour un montant de 320 600 €.

A ce jour, des contacts sont en cours pour les parcelles restantes.

Il convient donc de trouver une solution de vente des terrains pour solder les 301 172 € qu'il restera d'ici le mois d'avril 2023.